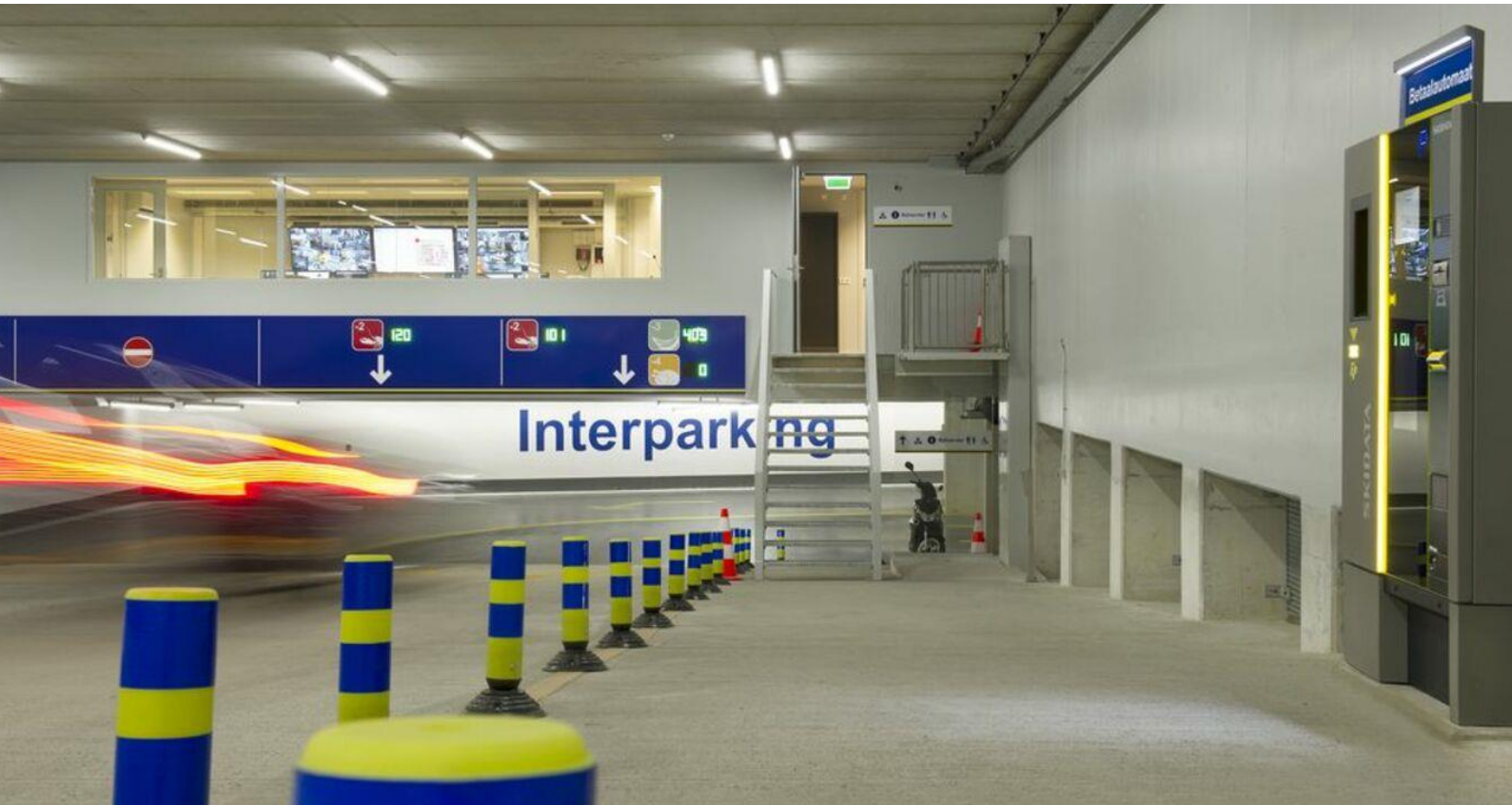


Attention !
Arnaque !

CONTRAT (investissement participatif Parking)

 **Interparking**



Identifiant contrat : 5626XX11347

1. Informations et situation souscripteur(s)

Souscripteur

Co-Souscripteur

Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse principale :

.....

Téléphone :

Envoi documentation légale au format électronique :

Oui Non

Email :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse principale :

.....

Téléphone :

Envoi documentation légale au format électronique :

Oui Non

Email :

*A remplir uniquement par le souscripteur principal du contrat

Secteur d'activité :

Agroalimentaire Banque / Assurance BTP / Construction

Commerce/Distribution Energie Hôtellerie Immobilier

Pharmaceutique Services aux entreprises

Autre (à préciser) :

Situation matrimoniale :

Marié(e) Pacsé(e) régime légal Divorcé(e)

Célibataire Pacsé(e) en indivision Veuf(ve)

Régime matrimonial :

Communauté légale Communauté universelle

Participation aux acquêts Séparation de biens

Autre (à préciser)

Régime de protection juridique :

Oui Non

Si oui, préciser (tutelle, curatelle,...) :

Résidence fiscale :

Française Autre, précisez :

Nationalité :

Française Autre, précisez :

Comment qualifiez-vous votre connaissance en produits d'épargne ? :

Débutant Intermédiaire Confirmé Expert

3. Offres, durée et rémunération

Emplacement moto : 7.500,00€, 7,00 % net annuel garanti – Nombre d’emplacement:

Emplacement voiture: 22.000,00€, 9,00 % net annuel garanti – Nombre d’emplacement:

Emplacement voiture + Borne de recharge: 32.000,00€, 14,00 % net annuel garanti - Nombre d’emplacement:

Désignation du projet en gestion :

**Interparking Las Ramblas
La Rambla, 20, 08002 Barcelona, Espagne**

Le présent contrat de souscription, est établi pour une durée de 12 mois

Montant de la souscription (somme en numéraires) :

.....
..... €

Montant de la souscription (somme en lettres):

.....
..... Euros

Je déclare que les sommes versées, ne le sont pas pour une souscription au bénéfice d’une “US person” (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine) et que je ne transférerai pas les sommes versées sur le territoire des Etats-Unis ou au bénéfice d’une “US person”.

Déclaration d'origine des fonds (DOF)

Nature et origine des capitaux investis de la personne morale (plusieurs choix possibles)

Fonds propres et réserves

Héritages

Produits exceptionnels

Prêts

Vente de biens et services

Autre, précisez :
.....

Domiciliation de la banque :

.....

Je certifie que la provenance des sommes investies dans les parts participatives immobilières de INTERPARKING HISPANIA, S.A ne porte pas atteinte à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS POUR TOUT VERSEMENT

Fait à

Le

Signature du souscripteur et co-souscripteur (si applicable)

7. Formulaire de désignation des bénéficiaires en cas de décès

**Merci de remplir les cases ci-dessous et de fournir les pièces d'identités de chacun des bénéficiaires*
Je soussigné(e) :

Prénom : _____
Nom : _____
Adresse complète : _____
Numéro de pièce d'identité : _____
Téléphone : _____ / Mail : _____

Demander par la présente, en ce qui concerne le compte de gestion rattaché au présent contrat, ainsi que les fonds et les dividendes y figurants, les dispositions testamentaires suivantes, rédigées sous seing privé :

En cas de décès ou d'incapacité prolongée, l'intégralité de la balance de mon compte sera portée, sans conditions, au crédit des ayants-droit suivants :

Bénéficiaire 1 : Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Parenté : _____ Part : _____%

Bénéficiaire 2 : Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Parenté : _____ Part : _____%

Bénéficiaire 3 : Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Parenté : _____ Part : _____%

Bénéficiaire 4 : Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Parenté : _____ Part : _____%

Les prérogatives décisionnelles liées à mon compte seront attribuées aux mêmes ayants-droits, ou à leur tuteur/curateur.

1. Ces dispositions révoquent toute autre instruction antérieure.
2. Sauf disposition contraire, ce document n'est pas soumis à exécuteur testamentaire.
3. Je déclare prendre les dispositions suivantes en parfait état de clairvoyance et d'indépendance.

Fait à..... Le.....
Signature (précédée de la mention obligatoire ci-dessus)
du souscripteur

Fait à..... Le.....
Signature (précédée de la mention obligatoire ci-dessus)
du co-souscripteur (si applicable)

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat, sur lequel les sommes déposées pour une période déterminée précisée aux conditions particulières sont allouées aux investissements participatifs immobiliers gérés par INTERPARKING HISPANIA, S.A. Il peut y être effectué un seul dépôt plafonné à la valeur maximale de cent-mille euros (100.000,00 euros).

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'OUVERTURE

Le contrat peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidente en Europe ou à l'étranger, sauf ou au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine). Le souscripteur peut désigner un ou plusieurs mandataires. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire à l'épargne pour le compte de la personne protégée.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Date d'ouverture

La date d'ouverture du contrat est celle du versement de la souscription sur le compte de la chambre de compensation désignée par INTERPARKING HISPANIA, S.A.

3.2 - Compte support

Le compte support « compte de versement » est le compte depuis lequel est émise la somme, et vers lequel sont envoyés les intérêts produits par les parts acquises, ou la restitution du capital à échéance. En désignant ce compte, le souscripteur certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son souscripteur par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du contrat.

3.3 – Versement

Le montant minimum du versement à l'ouverture du contrat est équivalent à la valeur minimum du lot à acquérir soit sept-mille-cinq-cents euros (7.500,00 euros).

Le premier versement pour l'ouverture du compte est effectué sur le serveur de liquidité de BBVA Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A, « BBVA » après signature et validation de présent contrat.

3.4 – Durée

La durée du contrat est de 12 (douze) mois à compter de la date d'ouverture précisée à l'article 3.1 des présentes. À son échéance, le contrat sera clôturé dans les conditions prévues à l'article 5.1 ci-après ou reconduit selon la demande du souscripteur.

3.5 - Modalités de rémunération

3.5.1. Taux de rémunération

Le montant total du dépôt, sur la durée convenue de 12 (douze) mois, est rémunéré au taux de rendement actuariel net annuel (TRAAB) en fonction de l'offre sélectionnée, net de frais de gestion. Le prélèvement de l'imposition se fait à la source, le taux prélevé est de 30%, la flat tax (17,2% au titre des prélèvements sociaux, 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu). Le barème de taux est garanti jusqu'à l'échéance du contrat.

Le taux est fixe et garanti, le souscripteur renonce à toute prétention sur les performances réelles de l'épargne.

3.5.2. Mode de calcul des intérêts

Les intérêts sont acquis par mois entiers de dépôt et sont calculés selon la méthode des intérêts composés. Le calcul des intérêts débute à la date de dépôt des sommes sur le contrat. A l'issue d'une période donnée, c'est sur le montant du dépôt initial majoré des intérêts générés pendant la(les) période(s) précédente(s) que sont calculés les intérêts de la période suivante. Le 1er jour du début de la période est inclus dans le calcul de la rémunération et le dernier jour de la période en est exclu.

3.5.3. Paiement des intérêts

Les intérêts sont versés à échéances mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles sur demande du ou des souscripteur(s). Si le souscripteur n'exprime pas de demande de versement vers le compte de support, les intérêts sont portés au crédit de l'épargne et intégrés à la balance de ce dernier.

3.6 - Décès du souscripteur

Le décès du ou des souscripteur(s) entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants-droits, tels qu'identifiés par la procédure testamentaire. Le souscripteur peut néanmoins de son vivant identifier spécifiquement des bénéficiaires uniques pour son épargne en remplissant le formulaire fourni par INTERPARKING HISPANIA, S.A

3.7 – Transfert

Hormis le cas susmentionné à l'article 3.6, Le contrat ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du souscripteur et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

ARTICLE 4 – RÉMUNÉRATION

Le système de rémunération se base sur la rentabilité du contrat en fonction de la formule choisit, du nombre d et du mode de rémunération prédéfinis à compter de la date du premier versement.

Les formules sont définies en fonction du nombre de parts participatives acquise représentant la valeur réelle de l'emplacement.

La valeur et la rémunération des parts restent fixes pendant toute la durée du présent contrat de souscription.

ARTICLE 5 – DÉLAIS DE RÉTRACTATION, CLÔTURE DE COMPTE

Le souscripteur dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités à compter de la date du premier versement sur le serveur de liquidité : Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A, « BBVA », à faire valoir par demande écrite mail auprès d'INTERPARKING HISPANIA, S.A à l'adresse contact@interparking-barcelona.com

L'arrivée au terme du contrat entraîne automatiquement sa clôture ou son renouvellement tacite.

A cette date, le capital initial sera versé sur le compte du ou des souscripteur(s) tel que décrit ci-avant, sauf sur demande de reconduction par le ou les souscripteur(s), trente (30) jours avant la date anniversaire.

ARTICLE 6 – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME

INTERPARKING HISPANIA, S.A est tenu, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas échéant des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du souscripteur...). A ce titre, INTERPARKING HISPANIA, S.A est tenu d'appliquer des mesures de vigilances particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées. INTERPARKING HISPANIA, S.A est également tenu de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors. Le souscripteur s'engage à signaler à INTERPARKING HISPANIA, S.A toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur son compte et à fournir sur demande de celle-ci, toute information ou document requis.

ARTICLE 7 – GARANTIE DES DÉPÔTS

Les dépôts et autres fonds remboursables sont couverts par le mécanisme de garantie géré par le Fonds de garantie des dépôts et résolution de la Banque : Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. (« BBVA ») S. A. 4 Plaza de San Nicolas R.M. M. Vizcaya T 2083 L 155, BILBAO (Espagne) N°ORIAS n°07207869, dans les conditions suivantes : ce contrat garantie le capital et les pertes pécuniaires à hauteur de cent-mille-euros (100.000,00 euros) maximum, dont le souscripteur peut faire l'objet en cas de défaillance de INTERPARKING HISPANIA, S.A aux engagements figurants dans le présent contrat.

Selon ces mêmes dispositions légales, INTERPARKING HISPANIA, S.A, ne dispose pas des capitaux de ses clients autrement que pour des opérations d'achat ou de vente de part en leur nom, ses comptes font l'objet d'un audit mensuel dont les états financiers consolidés sont un document public consultable sur demande du client.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ

INTERPARKING HISPANIA, S.A s'engage expressément à conserver un caractère strictement confidentiel aux informations qui lui sont communiquées par le ou les souscripteur(s) à l'occasion de l'exécution du présent contrat et à les détruire lors de la session de toute relation commerciale entre INTERPARKING HISPANIA, S.A et le ou les souscripteur(s).

ARTICLE 9 – MEDIATION DES LITIGES

INTERPARKING HISPANIA, S.A s'engage expressément à respecter ses engagements auprès du souscripteur comme décrit dans le présent contrat, et à faire valoir son droit à faire appel au médiateur de notre banque partenaire Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. (« BBVA ») S. A : M. le Médiateur FBF B.P. n°151 75422 Paris Cedex 9 en cas de litige entre INTERPARKING HISPANIA, S.A et le ou les souscripteur(s).

ARTICLE 9 – TRAITEMENT DES INFORMATIONS NOMINATIVES

En application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée par la loi n° 1.353 du 4 décembre 2008 réglementant le traitement d'informations nominatives, les indications qui pourraient être recueillies auprès du Mandant ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités du traitement des opérations et en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu, s'agissant des personnes physiques, à l'exercice du droit d'accès et de rectification prévu par la loi. Le Mandataire se réserve le droit de disposer de partenaires financiers afin d'effectuer des règlements, paiements ou garanties bancaires pour le compte du Mandant. Les règlements effectués vers les prestataires engagent le Mandataire à prendre en charge la totalité des montants dus.

ARTICLE 10 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Dans le cadre de sa relation avec le souscripteur, INTERPARKING HISPANIA, S.A est amené à recueillir des données à caractère personnel concernant le souscripteur, le cas échéant, le représentant légal, le mandataire et à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions légales en vigueur. Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principales finalités la tenue et la gestion du (des) compte(s).

Le refus par le souscripteur ou le représentant légal ou le mandataire de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande. INTERPARKING HISPANIA, S.A est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, INTERPARKING HISPANIA, S.A est autorisé par le souscripteur/représentant légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales. Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme.

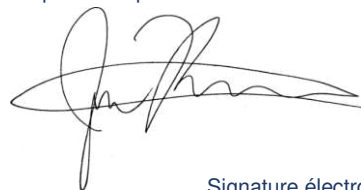
Le souscripteur/représentant légal/mandataire disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

X

« Bon pour acceptation des conditions générales »

Fait à..... Le.....
Signature (précédée de la mention obligatoire ci-dessus)
du souscripteur et co-souscripteur (si applicable)

Signature INTERPARKING HISPANIA, S.A
Bon pour acceptation des conditions



Signature électronique